

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 262

présenté par
M. Véran

ARTICLE 34

À l'alinéa 40, substituer au mot :

« entre »

les mots :

« et le 1° de l'article L. 5423-9 du code de la santé publique, dans sa rédaction résultant du 2° du III du présent article, entrent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.